



• MÉMOIRE POUR
• LE RENOUVELLEMENT DE LA
• POLITIQUE CULTURELLE
• DU QUÉBEC

• LE 13 MAI 2016
•



RÉSUMÉ – Mémoire du RCRCQ pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec



Dans le cadre de la démarche de renouvellement de la politique culturelle du Québec, le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (RCRCQ) est fier de contribuer à la réflexion collective pour le développement culturel du Québec d'aujourd'hui et de demain.

Les CRC désirent être des partenaires proactifs dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique culturelle du Québec. Dans cette volonté de collaboration, nous nous engageons à mettre notre créativité, notre expertise et notre connaissance de la réalité des territoires au service de la démarche. Voici l'essentiel de ce que nous proposons.

Notre mémoire met en lumière l'évolution du contexte de la pratique culturelle dans les régions du Québec, l'importante restructuration de la gouvernance locale et régionale des dernières années, ainsi que le positionnement des arts et de la culture dans le développement économique du territoire. Il nous apparaît important de redéfinir ce contexte puisque les CRC ont été les témoins de changements dans la pratique artistique et culturelle et de la professionnalisation des secteurs. Aujourd'hui, la présence des créateurs, des organisations et des entreprises culturelles sur l'ensemble du territoire est de plus en plus marquée et constitue ainsi un apport considérable à la vie sociale et communautaire des régions.

●●● POUR UNE VIE CULTURELLE RICHE ET DYNAMIQUE

Devant cette vitalité culturelle qui s'exprime dans toutes les régions du Québec, il nous apparaît primordial de recommander un nouveau principe comme fondement de la politique culturelle du Québec. Étant donné que la culture prend racine sur le territoire québécois, qu'elle s'exprime de façon unique et particulière et qu'elle a forgé l'identité propre de chaque région, nous recommandons l'ajout du principe suivant :

« La reconnaissance et la valorisation du rôle essentiel de la culture et de sa vitalité sur l'ensemble du territoire québécois. »

Pour ce faire, le mémoire du RCRCQ fait état de conditions favorables pour le développement culturel ancré dans les territoires. Nous formulons ainsi quatre (4) recommandations permettant de relever les défis de l'action gouvernementale en culture, en partenariat avec les milieux régionaux et locaux.

Les conseils régionaux de la culture représentent un instrument unique et de première ligne pour le développement culturel des régions du Québec. Riches de l'expertise acquise au cours des dernières années, ils sont aujourd'hui au cœur des grands changements de la société québécoise. Ils contribuent à l'avancement de nouvelles idées, collaborent aux grands chantiers nationaux et influencent la scène socioéconomique du Québec. De par leur nature et leur statut, les CRC possèdent un caractère unique et jouent ainsi un rôle spécifique en lien avec le développement artistique et culturel de leurs régions respectives.

Cet état de fait est palpable à travers la lecture des différents mémoires régionaux qui seront déposés dans le cadre de la présente démarche. La couleur, la spécificité et les particularités des régions, le souffle qui les anime, sont le leitmotiv des CRC. C'est pourquoi, comme vous serez en mesure de le constater, les enjeux régionaux qui nous préoccupent recouvrent une grande variété de réalités que nous avons à cœur de soutenir et de mieux faire connaître.

Dans le cadre de la démarche de renouvellement de la politique culturelle du Québec, le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (RCRCQ) est fier de contribuer à la réflexion collective pour le développement culturel du Québec d'aujourd'hui et de demain.

Cet apport nous apparaît incontournable puisque les conseils régionaux de la culture constituent les organismes de première ligne voués au soutien du développement culturel dans les régions. C'est donc dans une approche de collaboration et en vue de l'élaboration de la nouvelle politique culturelle du Québec que nous partageons avec vous nos réflexions, notre regard et nos aspirations à l'égard du développement du Québec.

●●● UN NOUVEAU CHAPITRE CULTUREL POUR LE QUÉBEC

Vingt ans après l'adoption de la Politique culturelle du Québec, « Notre culture, notre avenir », le ministère de la Culture et des Communications du Québec souhaite son renouvellement. Le RCRCQ désire contribuer à cette démarche inspirante et constructive. D'entrée de jeu, il importe de mettre en lumière l'évolution du contexte de la pratique culturelle dans les régions du Québec, l'importante restructuration de la gouvernance locale et régionale des dernières années, ainsi que le positionnement des arts et de la culture dans le développement économique du territoire.

Les nouvelles réalités de la pratique culturelle

Solidement ancrés dans la vie des régions du Québec depuis près de quarante ans, les conseils de la culture ont été les témoins des changements profonds de la pratique artistique et culturelle. La professionnalisation des secteurs est perceptible dans toutes les régions de la province. Les organismes artistiques se sont adaptés aux changements, ont développé des clientèles par des approches de médiation innovatrices et ont su se hisser au plus haut rang des leaders nationaux. Dans toutes les régions, des centaines d'organisations, d'entreprises culturelles et de créateurs contribuent au rayonnement du Québec et à l'expression d'une identité culturelle propre au territoire québécois.

La restructuration de la gouvernance locale et régionale

La restructuration de la gouvernance locale et régionale, entreprise il y a 18 mois, nous oblige à porter un nouveau regard sur le développement culturel des régions du Québec. L'action territoriale en matière de culture s'exprime tant au niveau local (municipalités et MRC) qu'au niveau régional. Par cette nouvelle gouvernance, le gouvernement souhaite « assurer une plus grande cohérence en matière de planification territoriale¹ ». À l'échelon local, les municipalités et les MRC doivent réaffirmer leur rôle dans le champ de compétence qui leur est dévolu depuis des décennies. À l'échelon régional, les conseils régionaux de la culture (CRC), passés maîtres dans l'art de la planification stratégique et régionale de leur territoire, interviennent de façon significative dans leurs milieux respectifs. La restructuration de la gouvernance locale et régionale d'aujourd'hui nous oblige à l'actualisation de l'action territoriale afin de favoriser le développement et le rayonnement de la culture sur tout le territoire.

Les arts et la culture comme vecteur économique

Les créateurs, les organisations et les entreprises culturelles ont une présence de plus en plus significative sur le territoire québécois et à l'international. Les retombées économiques qu'ils génèrent pour les régions sont indéniables, en plus de leur apport à la vie sociale et communautaire des régions. Que ce soit les festivals de musique, le réseau des libraires et des éditeurs ou les entreprises de métiers d'art, ils contribuent tous au positionnement des arts et de la culture et apparaissent ainsi comme un vecteur économique majeur. La vitalité du milieu s'exprime également par une contribution à l'occupation dynamique du territoire.

1. « Une nouvelle gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire », communiqué du 5 novembre 2014.

●●● POUR UNE VIE CULTURELLE RICHE ET DYNAMIQUE

Devant cette vitalité culturelle qui s'exprime dans toutes les régions du Québec, il nous apparaît primordial de recommander un nouveau principe² comme fondement de la politique culturelle du Québec. Étant donné que la culture prend racine sur le territoire québécois, qu'elle s'exprime de façon unique et particulière et qu'elle a forgé l'identité propre de chaque région, nous recommandons l'ajout du principe suivant :

« La reconnaissance et la valorisation du rôle essentiel de la culture et de sa vitalité sur l'ensemble du territoire québécois. »

Au regard de cette recommandation, le RCRCQ réitère sa volonté d'être un partenaire proactif dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique culturelle du Québec. Il s'engage à mettre sa créativité, son expertise et sa connaissance de la réalité des territoires au service de la démarche. Dans un contexte où le renouvellement de la politique culturelle du Québec s'impose et où une restructuration de la gouvernance locale et régionale s'avère nécessaire, les conseils de la culture demeurent les seules organisations regroupant l'ensemble des organismes, des artistes et des travailleurs culturels d'une région donnée. Ils sont ainsi les mieux placés pour aider l'État québécois à relever ce défi et l'accompagner en ce sens. Ils constituent un outil de mobilisation et de concertation unique pour les milieux culturels, économiques, municipaux, scolaires et communautaires d'une région.

●●● CONDITIONS FAVORABLES POUR UNE CULTURE QUÉBÉCOISE ANCRÉE DANS LES TERRITOIRES

Nous vous proposons quelques recommandations permettant de relever les défis de l'action gouvernementale en culture, en partenariat avec les milieux régionaux et locaux. Pour s'exprimer et s'épanouir, la vie culturelle doit être outillée par :

1. Le maintien d'un niveau de soutien et d'intervention à l'échelon régional

Le Québec se retrouve à la croisée des chemins en ce qui concerne la gouvernance locale et régionale. Depuis plusieurs décennies, les milieux régionaux se sont mobilisés et concertés pour construire le Québec d'aujourd'hui. Au cœur des préoccupations : une gouvernance régionale forte afin d'assurer la vitalité et le développement culturel des régions. Ces efforts de mobilisation ont porté leurs fruits car, dans plusieurs régions, on peut observer la présence d'une identité régionale affirmée où chaque citoyen, créateur ou entrepreneur contribue au développement de la collectivité.

Forts de leur expertise et de leur connaissance du terrain, les CRC ont mis en œuvre des projets découlant d'enjeux ciblés par les milieux régionaux. Les impacts sont indéniables. Qu'il s'agisse du soutien à la création artistique, de la formation continue des artistes et des travailleurs culturels, du développement du tourisme culturel, de la commercialisation des métiers d'art ou de la protection du paysage, les enjeux régionaux s'articulent autour d'une intervention régionale. Nous sommes d'avis que certains dossiers ne peuvent être traités uniquement par le palier local ; ils doivent avoir des échos à l'échelon régional. Cette particularité impose une planification, une concertation des acteurs locaux et régionaux, et une prise en charge régionale. Il est primordial de viser une action régionale cohérente, adaptée aux réalités de chaque région.

●●● **RECOMMANDATION** ●●● Pour assurer une vitalité artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire québécois, nous recommandons de maintenir et de bonifier le soutien gouvernemental du milieu artistique et culturel par une intervention régionale³.

2. Question n° 1 du cahier de consultation *Renouvellement de la politique culturelle du Québec*, mars 2016.

3. Exemples : entente spécifique, plan de développement régional, politique régionale, plan de commercialisation régional, etc.

2. La mise en place d'une intervention gouvernementale adéquate

La politique culturelle du Québec de 1992 a entraîné la création de dizaines d'organismes et de sociétés d'État. Force est de constater qu'aujourd'hui l'intervention gouvernementale adaptée ne concorde pas avec les besoins régionaux. Les organisations, les entreprises culturelles et les créateurs basés en région sont mal desservis. Les services et les programmes ne sont pas adaptés à leurs réalités. À titre d'exemple, les directions régionales n'interviennent qu'en partie sur l'écosystème régional (ex. : patrimoine, muséologie, bibliothèque), laissant pour compte le secteur de la création et les entreprises culturelles.

●●● **RECOMMANDATION** ●●● Pour assurer une vitalité artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire québécois, nous recommandons d'améliorer l'efficacité de l'intervention gouvernementale par une approche horizontale misant sur un regard « 360° » de la création, de la production et de la diffusion par le ministère et ses sociétés d'État.

Nous souhaitons que cette recommandation soit accompagnée de mesures permettant la mise en œuvre de cette vision et que cette dernière soit partagée par l'ensemble des intervenants sur un territoire. Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif, le renforcement du rôle des CRC est une solution à privilégier.

3. L'actualisation du rôle des conseils régionaux de la culture

Forts de l'expérience acquise et de l'expertise développée depuis près de quarante ans, les conseils régionaux de la culture ont été identifiés, en 1992, comme des « interlocuteurs privilégiés » du gouvernement. Depuis, ils ont contribué à la professionnalisation du secteur et à la création d'une identité régionale forte. Au fil des ans, leur rôle a évolué vers celui de véritables outils d'intervention couvrant tout le spectre des réalités du milieu. Le rôle des CRC a donc naturellement subi de profondes transformations, pour le bénéfice du milieu.

●●● **RECOMMANDATION** ●●● Pour assurer une vitalité artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire québécois, nous recommandons la création de pôles d'expertise et d'intervention pour le développement artistique et culturel des régions par une actualisation des rôles des CRC.

Il est impératif que la nouvelle politique culturelle prenne en compte l'évolution manquante des dernières années. En misant sur une approche de pôles d'expertise, les CRC seront en mesure d'assumer pleinement leurs rôles spécifiques en matière d'information, de concertation et de mobilisation, de formation, de représentation, de rôle-conseil, de veille stratégique et d'offre de services mutualisés. Nous visons à faciliter le chemin vers l'excellence, la recherche et l'innovation.

4. Le droit à l'excellence partout au Québec

Au cours des dernières années, le milieu culturel a vécu plusieurs cycles de crises financières. L'absence d'indexation, les coupes budgétaires à répétition, l'abolition de fonds régionaux et l'augmentation des frais d'exploitation ne permettent pas aux organismes de remplir pleinement leur mission. De plus, la mise en place de stratégies d'autofinancement s'avère un défi insurmontable pour plusieurs d'entre eux. Les fonds privés ne sont pas au rendez-vous, car plusieurs embûches font obstacle à ce type de financement : l'absence de grandes entreprises sur le territoire, l'absence de valeurs associées à la philanthropie, et la présence de critères d'exclusion⁴ de certains programmes. Enfin, le soutien financier gouvernemental est souvent inadéquat et ne permet pas de favoriser l'excellence de l'écosystème.

4. Exemples d'exclusion : Hydro-Québec pour les événements en arts visuels ou Tourisme Québec pour les événements régionaux.

●●●● **RECOMMANDATION** ●●●● Pour assurer une vitalité artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire québécois, nous recommandons de favoriser le chemin vers l'excellence en assurant la viabilité d'un écosystème régional adéquat pour les organismes et leurs travailleurs culturels tout en accordant une attention particulière au cœur créatif du Québec : nos artistes, nos artisans et nos auteurs. Pour ce faire, nous croyons qu'il faut mettre en place des outils et des mesures⁵ permettant de viser l'excellence et l'innovation par :

1. une indexation permettant la viabilité des organisations ;
2. un soutien financier adéquat des organisations leur permettant de relever le défi de générer de nouveaux revenus ;
3. la mise en place de mesures et d'incitatifs offrant la possibilité de tirer profit de la philanthropie : formation continue des travailleurs, renforcement des mesures fiscales, programme favorisant le maillage arts-affaires, etc.

●●●● **Au cœur des préoccupations régionales**

Les conseils régionaux de la culture représentent un instrument unique et de première ligne pour le développement culturel des régions du Québec. Riches de l'expertise acquise au cours des dernières années, ils sont aujourd'hui au cœur des grands changements de la société québécoise. Ils contribuent à l'avancement de nouvelles idées, collaborent aux grands chantiers nationaux et influencent la scène socioéconomique du Québec. De par leur nature et leur statut, les CRC possèdent un caractère unique et jouent ainsi un rôle spécifique en lien avec le développement artistique et culturel de leurs régions respectives.

Cet état de fait est palpable à travers la lecture des différents mémoires régionaux qui seront déposés dans le cadre de la présente démarche. La couleur, la spécificité et les particularités qui animent les régions sont le leitmotiv des CRC. C'est pourquoi vous serez en mesure de constater la variété des enjeux régionaux qui nous préoccupent.

●●●● *La citoyenneté culturelle des jeunes* ●●●● *Les arts et les affaires* ●●●●
●●●● *La culture dans une perspective de développement durable* ●●●● *Le numérique* ●●●●
●●●● *Le soutien au développement économique de la culture* ●●●●
●●●● *Le développement des compétences en région* ●●●● *Le rapport du citoyen à la culture* ●●●●
●●●● *Les conditions de pratique des arts et de la culture* ●●●● *La viabilité des organismes culturels* ●●●● ●●●●
La relève ●●●● *La langue française et la diversité ethnoculturelle* ●●●●
●●●● *Le développement culturel des nations autochtones* ●●●●

5. Exemples d'outils et de mesures : fonds d'innovation, bourses à la création, programme d'incitation à la performance, mesure pour favoriser la philanthropie, fonds de stabilisation et de consolidation.

●●● À PROPOS DE NOUS

Le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec

Les conseils régionaux de la culture regroupent les personnes et les organismes qui contribuent à la vitalité artistique et culturelle de leur région. Ils réalisent les mandats qui leur sont confiés par le milieu culturel et par le ou la ministre de la Culture et des Communications du Québec. Les conseils de la culture visent à favoriser le développement artistique et culturel régional par une concertation et une mobilisation qui conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement. De plus, ils assument un rôle-conseil auprès des différents partenaires dans le but d'assurer la défense des intérêts artistiques et culturels de leur région. Véritable pôles d'expertise et d'intervention, les conseils régionaux de la culture interagissent avec les milieux locaux, régionaux et nationaux pour le développement des arts et de la culture sur leur territoire.

Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue | www.ccat.qc.ca

Conseil de la culture de la Gaspésie | www.culturegaspesie.org

Conseil de la culture de l'Estrie | www.cultureestrie.org

Conseil de la culture des Laurentides | www.culturelaurentides.com

Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches | www.culture-quebec.qc.ca

Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent | www.crcbsl.org

Culture Centre-du-Québec | www.culturecdq.ca

Culture Mauricie | www.culturemauricie.ca

Culture Montréal | www.culturemontreal.ca

Conseil montréalais de la culture et des communications | www.culturemonteregie.qc.ca

Conseil régional de la culture de l'Outaouais | www.crcoc.org

Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord | www.culturecotenord.com